Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'EXPLOITATION DES AUTOROUTES À BURSINS

Le projet " Halle " à l'architecture sobre remporte le concours placé sous le thème du développement durable

Le concours d'architecture pour l'agrandissement du centre d'exploitation des autoroutes à Bursins a été retenu comme premier cas pratique pour préciser et mettre en ?uvre les principes du développement durable dans un projet de l'Etat. Il s'agissait d'intégrer les préoccupations écologiques et socio-économiques dès les premières esquisses du projet. Le 1er prix a été décerné à " Halle " de l'architecte lausannois Ivo Frei qui a séduit par son économie de moyens et son excellente intégration au

Il n'est plus concevable d'évaluer un projet de construction sans tenir compte de ses effets sur son environnement socio-économique et naturel ainsi que de son impact à long terme. Ainsi un bâtiment ne doit pas seulement répondre aux exigences techniques, architecturales et fonctionnelles ; il doit être conçu en intégrant, dès les premières esquisses, les principes du développement durable. Reconnu lors de la conférence de Rio en 1992, ce concept se définit comme un développement socio-économique permettant de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre les possibilités des générations futures.

L'agrandissement du centre d'exploitation des autoroutes à Bursins fut la première occasion pour l'Etat de Vaud, maître de l'ouvrage, de demander aux architectes participant au concours de proposer des solutions respectant les principes du développement durable. C'est une première en Suisse romande. Mis en service en 1964, lors de l'ouverture de la N1 Genève-Lausanne, le centre d'exploitation des autoroutes de Bursins est aujourd'hui vétuste, trop petit et inadapté aux besoins : le matériel d'entretien a beaucoup évolué depuis 1964, la gendarmerie s'est réorganisée et le trafic a fortement augmenté. Le centre projeté compren-dra les installations pour l'entretien des routes cantonales et nationales, ainsi que des locaux pour la

gendarmerie.

Ivo Frei de l'Atelier niv-o SA à Lausanne a répondu le mieux à l'objectif du concours. Son projet intitulé " Halle " a séduit le jury par son excellente insertion dans le site, à proximité des vignobles de la Côte et des aires de ravitaillement, cartes de visite de la région et lieux publics très fréquentés. Plusieurs propositions dans l'esprit du développement durable ont convaincu le jury : utilisation des déchets de démolition des bâtiments actuels pour créer un remblai qui sera végétalisé, utilisation rationnelle des matériaux (béton, bois, métal), bonnes possibilités de déconstruction grâce au recours à la préfabrication, utilisation de l'énergie solaire, limitation des surfaces imperméabilisées, récupération de l'eau de pluie, etc. Le jury a préféré ce projet, qui exprime les principes du développement durable de manière subtile aux projets " tout bois " ou " tout recyclable " ou " tout verdure ".

Le rapport du jury est disponible au SB (tél. 021/316 73 14 ou 01) ou sur Internet (www.dinf.vd.ch - rubrique actualités).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 2000

Eric Perrette, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments (SB), tél. 021/316 73 10 et
Jacques-Victor Pitteloud, architecte au SB, président du jury, tél. 021/316 73 14

Cp Bursins 23.6.00